

TGIRT-EIBJ regroupée Lebel-sur-Quévillon et Waswanipi

Procès-verbal de la
DEUXIÈME RENCONTRE

Tenue le 19 juin 2019, à la salle n° 233 de l'édifice du conseil cri de Waswanipi



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE 27 AOUT 2019

PRESENCES

Délégué(e)s :

Alain Poirier – Ville de Lebel-sur-Quévillon
Allan Saganash – Groupe de travail conjoint
Audrey Gauthier-Dubuc – Ville de Lebel-sur-Quévillon
Étienne Gobeil (à compter de 10 h 30) – Association des propriétaires de Chalets du lac Cavan
Julie Fillion – Produits forestiers Resolu
Yannick Claveau – Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

Présence(s) au téléphone :

Amélie Béchard – Eacom Timber Corporation
Luc Bossé – Organisme de bassins versants Abitibi-Jamésie
Sonia Légaré – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Invité(e)s :

Jean-Paul Ottereyes (à compter de 10 h 45) – Groupe de travail conjoint
Marie Gosselin – Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Observateur(s) :

Johanne Morasse – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Martin Fillion – Animateur – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Rostand Azegue – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

TGIRT-EIBJ REGROUPEE -DEUXIEME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une observatrice demande l'ajout d'un point en varia : Projets PADF.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyé par M^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout demandé.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 février 2019 (TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon)

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyé par M. Luc Bossé, tous deux membres de la TGIRT de Lebel-sur-Quévillon, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 février 2019 (TGIRT-EIBJ Waswanipi)

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'adoption du procès-verbal est reportée à une rencontre ultérieure.

5. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre regroupée du 20 février 2019 (TGIRT-EIBJ Waswanipi)

À la suite de la rencontre du 20 février 2019, regroupant les TGIRT de Chapais-Chibougamau, d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi, le projet de procès-verbal a été transmis aux membres présents pour validation, après quoi il a été demandé aux délégués présents de procéder à son adoption. Comme aucun délégué ne s'est prononcé par courriel pour l'adoption du procès-verbal, la demande est réitérée aux rencontres régulières des TGIRT concernées. M. Martin Blanchet, délégué de la TGIRT de Chapais-Chibougamau, a proposé l'adoption du procès-verbal lors de la rencontre de cette TGIRT tenue le 11 juin 2019.

M. Yannick Claveau qui était présent à cette rencontre regroupée appuie l'adoption du procès-verbal.

6. Correspondance (TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon)

a) Avis de travaux d'exploration minière sur les projets Urban-Barry et Windfall

L'animateur fait état de trois avis d'exploration minière transmis par la Minière Osisko au GREIBJ. Ces correspondances ont été reçues entre les mois de mars et mai 2019. Les travaux ont probablement déjà été réalisés à ce jour. Un délégué donne des précisions sur les travaux d'exploration en cours. Il établit également une distinction entre le secteur Urban-Barry où l'on retrouve plusieurs projets d'exploration menés par différentes minières et le projet Windfall qui est un projet d'Osisko.

b) Résolution du GREIBJ concernant la composition des TGIRT

L'animateur explique en quoi consistent les décisions prises dans le cadre d'une résolution du GREIBJ concernant la composition des TGIRT. L'une d'elles concerne toutes les TGIRT et stipule qu'un maire ou un chef d'une communauté peut siéger à une TGIRT voisine à titre de délégué et le maire ou le chef d'une communauté faisant partie de la TGIRT voisine peut siéger à cette TGIRT sur la base d'un commun accord des chefs et/ou maires concernés.

7. Correspondance (TGIRT-EIBJ Waswanipi)

a) Demande de poursuivre les études entreprises quant à l'impact des coupes forestières sur l'habitat de l'original – demande de la TGIRT au MFFP et réponse du MFFP

À la suite de la rencontre de la TGIRT tenue le 13 février et à la demande des délégués, une demande a été transmise au MFFP, de poursuivre les études entreprises quant à l'impact des coupes forestières sur l'habitat de l'original. En réponse, M. Pierre Ménard, directeur général régional au MFFP, mentionnait que les travaux étaient en cours et que des colliers émetteurs avaient été installés en janvier 2018 et en janvier 2019. Le suivi télémétrique se poursuivra jusqu'à l'hiver 2021 et l'analyse des données débutera à l'automne 2020.

Un délégué qui vient de se joindre à la rencontre, demande des détails sur l'origine de la demande et émet certaines préoccupations en lien avec de la stratégie de peuplement mixte et la directive des habitats fauniques, un point abordé un peu plus loin dans la rencontre. Il mentionne notamment que la coupe forestière a un impact majeur sur l'habitat du caribou forestier. Un autre délégué profite de ce point pour faire état des discussions en cours dans le cadre d'une tournée provinciale sur une stratégie pour rétablir l'habitat du caribou forestier. Un délégué dénonce le manque de transparence et de communication de la part du MFFP concernant l'élaboration de la stratégie de peuplement mixte et la directive des habitats fauniques. Il mentionne que certaines dispositions établies dans le cadre de la Paix des Braves, dont le maintien d'une certaine proportion de peuplements mixtes à l'échelle de chacune des aires de trappe. Il souligne l'importance de prendre en compte les savoirs traditionnels des Cris et déplore que les intérêts économiques conditionnent de tels travaux. D'autre part, il souhaiterait obtenir une version anglophone de la correspondance dont il est question ici. En lien avec cette correspondance, il exprime le souhait d'obtenir les résultats de suivi télémétriques non pas à la toute fin de l'étude, mais dès maintenant, sur une base hebdomadaire. Or, l'animateur et certains membres émettent certaines réserves quant à l'idée de diffuser les données télémétriques en temps réel et certains délégués expriment leur désaccord. Les membres s'entendent que l'étude doit permettre de mieux saisir les déplacements des orignaux sur une base annuelle, d'une saison à l'autre.

b) Résolution du GREIBJ concernant la composition des TGIRT

Mêmes explications pour la TGIRT de Lebel-sur-Quévillon.

8. Accès au territoire pour tous les utilisateurs – Retombées escomptées d'un lien VHR interrégional (Yannick Claveau, FQCM)

M. Claveau amorce sa présentation avec un survol historique de l'utilisation de la motoneige au Québec depuis les années 1950. Au départ, il n'y avait aucun réseau structuré et les gens circulaient en motoneige sans qu'il n'y ait aucune règle, ce qui a rapidement occasionné des conflits d'usages et des frustrations, notamment de la part des propriétaires terriens. En l'absence de règles de sécurité, les accidents étaient également fréquents. Peu à peu, des clubs se sont formés en vue de mieux organiser cette activité et dans la fondation de la FQCM dans les années 1970. Le travail au sein des clubs de motoneige repose entièrement sur l'implication bénévole. M. Claveau précise le rôle de la FQCM et mentionne les différents dossiers dans lesquels l'organisation est impliquée. L'utilisation des sentiers de motoneige fédérés au Québec attire autour de 30 000 touristes hors Québec annuellement et le réseau de sentiers s'étend sur 33 000 km. M. Claveau donne quelques précisions sur une carte affichée à l'écran. Un délégué demande pourquoi le réseau n'est pas relié avec la communauté de Waswanipi. M. Claveau explique que chacun des clubs est limité dans

le nombre de kilomètres de sentier qu'il peut ouvrir et entretenir, compte tenu de la disponibilité des sources de financement limitée, dont celles provenant d'un transfert sur les immatriculations des motoneiges. Les clubs doivent donc souvent faire des choix.

L'industrie de la motoneige au Québec reçoit 61,2 millions \$ de financement public, générant des retombées de l'ordre de 3,27 milliards \$. Le gouvernement reçoit des revenus estimés à 250 millions \$. Les droits d'accès payés aux clubs de motoneige représentent des revenus de l'ordre de 19 millions. Pour chaque motoneige immatriculée, 4 \$ du coût d'immatriculation sont retournés aux clubs, leur permettant d'entretenir leurs sentiers. Développement économique Canada offre des subventions destinées à l'entretien des surfaceuses. Un délégué mentionne que les instances régionales y contribuent également. M. Claveau présente quelques statistiques par région, notamment en ce qui concerne les cotisations. La FQCM regroupe 200 clubs de motoneige affiliés pour 13 régions administratives. Sur l'ensemble des usagers qui immatriculent leurs motoneiges, la moitié paient leurs droits à un club. Une motoneige coûte 92 \$ à immatriculer et de ce montant, 4 \$ retournent aux clubs.

M. Claveau aborde une problématique liée au renouvellement et au maintien des droits d'accès, qui met en péril le maintien du réseau québécois de sentiers de motoneige dans son état actuel. La vision des propriétaires de terrains privée évolue, mais pas nécessairement en faveur du maintien d'un droit de passage pour un sentier de motoneige. Également, les schémas d'aménagement peuvent amener de nouvelles contraintes lors de leur révision. Certaines instances telles que les tables de VHR offrent une instance de concertation entre les différents utilisateurs du territoire, mais plusieurs ont été interrompues ou abolies au cours des dernières années. L'ouverture des sentiers en territoire public interpelle souvent plusieurs organismes, dont certains ministères. Les clubs de motoneige ont souvent démarré avec des moyens modestes, toujours grâce à l'implication bénévole, et sont devenus de grosses entreprises qui contribuent à l'activité économique dans son ensemble. Or, le financement et les demandes de permis requièrent des interventions de plus en plus complexes, qui peuvent difficilement être menées sans aide. Cela fait partie des mandats de la FQCM, de porter assistance aux clubs dans ce type d'actions. À cela s'ajoute le cadre légal et réglementaire qui devient de plus en plus restreignant, notamment le nouveau RADF.

Un délégué trouve la présentation très intéressante et souhaiterait que la communauté de Waswanipi puisse également en bénéficier. M. Claveau prendra les dispositions en ce sens. Il transmettra ses coordonnées à M. Saganash. L'absence d'un sentier reliant le réseau fédéré à la communauté revient dans les discussions. Les membres mettent en lumière la présence de terres de catégorie II à l'endroit où un tel lien devrait être établi, ce qui peut donner lieu à des modalités particulières. M. Claveau fait valoir que les règles d'utilisation des sentiers fédérés doivent être les mêmes sur l'ensemble du réseau et éviter qu'il y ait des droits particuliers et différents d'un endroit à l'autre pour différentes catégories d'utilisateurs. Un délégué demande ce qu'il en est de l'utilisation de l'ancienne voie ferrée comme lien interrégional. En réponse, un autre délégué mentionne que, si la voie ferrée est remise en fonction, l'établissement d'un sentier de motoneige ferait partie du plan de restauration. Il souligne l'importance de maintenir un tel sentier pour l'économie de la région.

9. Plan de gestion des voies d'accès

a) Cartographie des valeurs

b) Comité technique régional (Sonia Légaré – MFFP)

La cartographie des valeurs sera abordée dans le cadre de ce point. M^{me} Sonia Légaré mentionne l'objectif de sa présentation qui consiste à former un comité technique pour travailler sur l'élaboration d'un plan de gestion des chemins, surtout dans les secteurs utilisés par le caribou forestier. Il sera question de développer les valeurs relatives à l'utilisation des chemins. Elle mentionne qu'au mois d'avril, le ministre a annoncé sa stratégie caribou, ce qui précise le travail à effectuer du côté des professionnels du MFFP. Le comité serait composé d'au moins un délégué par TGIRT et de représentants des différents groupes d'utilisateurs que l'on retrouve au sein des TGIRT. On vise une composition de 10 à 12 participants tout au plus, de manière à optimiser les échanges et la réalisation du mandat. On souhaite amorcer les travaux à l'automne 2019, donc former le comité vers la fin de l'été. Le comité contribuerait en grande partie à la stratégie caribou, mais permettrait de couvrir également d'autres valeurs dont les valeurs d'usage telles que la chasse, la pêche et autres. M^{me} Légaré précise qu'il n'est pas requis de disposer

d'une formation technique en foresterie puisqu'on souhaite connaître les préoccupations des différents groupes d'utilisateurs.

En raison de difficultés techniques, M^{me} Légaré écourte sa présentation et demande à l'animateur de compléter s'il y a lieu. Les personnes intéressées sont invitées à faire part de leur intérêt à l'animateur par courriel avant la fin de l'été. Un délégué demande combien il pourrait y avoir de fermetures de chemins. « Pas beaucoup », selon l'animateur, tenant compte du faible nombre de demandes actuellement soumises aux TGIRT. Toutefois, M^{me} Légaré souligne qu'il faudra éventuellement fermer beaucoup plus de chemins qu'actuellement. L'animateur confirme l'objectif principal du comité technique qui consiste à établir des scénarios permettant de fermer plusieurs chemins sans poser trop de contraintes majeures aux utilisateurs. Un délégué a l'impression qu'on travaille en parallèle en lien avec le rétablissement de l'habitat du caribou forestier, étant donné qu'il y a actuellement une consultation menée par le gouvernement auprès de la région. Selon lui, on travaille déjà à fermer des chemins alors que l'analyse sur la situation du caribou forestier n'est pas encore complétée. En réponse, M^{me} Légaré mentionne qu'il y a des secteurs dont on sait déjà qu'ils ont une grande importance pour le caribou. Elle donne quelques explications sur les approches à mettre de l'avant quand on ferme un chemin, si l'on souhaite que cette fermeture profite pleinement au rétablissement de l'habitat du caribou forestier. On connaît déjà en partie la situation concernant le caribou forestier et certaines actions à prendre. On doit déjà entreprendre certaines actions, car leur finalité pourrait prendre un certain temps à se concrétiser. Le délégué n'est pas contre cette initiative, mais souhaite que l'activité minière soit prise en compte dans cet exercice. Une déléguée demande si les planificateurs feront partie du comité et si l'ensemble du territoire d'EIBJ y sera représenté. M^{me} Légaré mentionne que le comité portera beaucoup sur les valeurs et donc, très peu sur la planification à proprement parler. Il sera également beaucoup question sur les approches à mettre de l'avant pour fermer des chemins, au bénéfice du caribou forestier. Quand viendra le temps de traiter de projets particuliers, il sera toujours possible de former des sous-comités. Un délégué fait valoir la pertinence d'établir une planification d'ouverture et de fermeture des chemins principaux à l'échelle de la région, car en ce moment, les utilisateurs, dont les maîtres de trappe, n'ont aucun contrôle sur cet aspect. En 25 ans, le territoire de Waswanipi aurait vu un réseau de chemin s'élaborer d'une façon qui a changé complètement le portrait du territoire. Il s'agit pour lui d'un enjeu majeur et pour cette raison, l'animateur l'invite à lui faire part de son intérêt à faire partie du comité technique.

10. Rapport de suivi des commentaires de la consultation publique PAFI-O du 28 janvier au 22 février 2019 (Rostand Azegue — MFFP)

Le planificateur du MFFP propose d'aborder directement les commentaires reçus dans le cadre de la consultation, qui concernent le territoire des TGIRT. Il passe rapidement sur la période des consultations et les endroits où ont eu lieu les rencontres d'information. Il passe en revue les commentaires reçus concernant le territoire des deux TGIRT et les réponses formulées par le MFFP. Un délégué introduit une question en rappelant que les consultations sur les PAFI-O prévoient une consultation du public, mais également une consultation particulière des maîtres de trappe. Advenant par exemple, qu'une demande de construire un chemin à un endroit particulier est adressée dans le cadre des consultations publiques, mais que cela ne convient pas à un maître de trappe directement concerné. Comment est traitée une telle demande? Un tel processus de consultation mené en parallèle auprès de différents groupes peut mener à des conflits d'usages, particulièrement sur le territoire assujéti à l'entente de la Paix des Braves. L'observateur du MFFP invite le délégué à venir lui parler en dehors de cette rencontre s'il a été témoin ou est impliqué dans une telle situation où les revendications d'un maître de trappe n'ont pas été traitées adéquatement. Il mentionne qu'il n'y a pas de processus standard pour le règlement de telles situations, mais qu'au besoin, ces situations sont traitées au cas par cas.

11. Grille de gestion des écarts (Éric Labelle – MFFP)

M. Labelle explique l'objectif derrière la consultation sur la grille de gestion des écarts, en lien avec la demande formulée par Chantiers Chibougamau. L'animateur explique brièvement la demande faite par Chantiers Chibougamau. Il mentionne que cette demande correspond à une fermeture de chemins sans passer par tout le processus, mais comporte certains avantages d'ordres opérationnel et environnemental. En anglais, il explique en quoi consiste la grille de gestion des écarts, quelle en est l'implication pour la TGIRT et en quoi consiste la demande faite par Chantiers Chibougamau. Un observateur exprime son désaccord avec l'idée de fermer un chemin permanent sans consulter les utilisateurs du territoire. Les autres délégués partagent cet avis.

12. État d'avancement de la stratégie de peuplement mixte et la directive des habitats fauniques (Éric Labelle – MFFP)

Avant que l'observateur du MFFP ne commence la présentation de ce point, l'animateur l'informe que des discussions ont porté sur ce sujet plus tôt dans la rencontre et qu'un délégué avait mentionné que certaines dispositions en lien avec ce sujet n'étaient pas pleinement respectées.

L'observateur du MFFP informe les membres des TGIRT que les travaux concernant l'établissement d'une stratégie sur les peuplements mixtes et des habitats fauniques sont en cours. Un comité de travail réunissant des représentants du GNC et du MFFP a été mis en place il y a un an et demi. À ce jour, le comité a identifié les espèces d'intérêt et celles concernées par la stratégie sur les peuplements mixtes, conformément à ce qui est prévu dans l'entente de la Paix des Braves. Concernant la stratégie des peuplements mixtes, une proposition a été présentée aux représentants Cris, récemment à Oujé-Bougoumou. La stratégie est basée sur le maintien d'une certaine proportion de peuplements mixtes, en tout temps, sur chacun des territoires des aires de trappe. Il reste du travail à réaliser avant de présenter plus largement la proposition. Concernant les directives sur les habitats fauniques, le travail se poursuit plus spécifiquement sur les habitats riverains et l'habitat du poisson. Ici, l'objectif consiste à doter les aménagistes d'outils permettant de mieux harmoniser les interventions avec les objectifs reliés aux habitats fauniques. Les travaux ont également porté sur l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'habitat de l'original. Le travail s'effectue essentiellement du côté des Cris et du MFFP, mais éventuellement, la TGIRT aura une présentation du dossier et elle sera possiblement consultée. Concernant la directive sur les habitats fauniques, les travaux ont beaucoup porté sur les éléments relatifs à un indice de qualité d'habitat de certaines espèces, dont l'original. Si les délégués ont des questions, l'observateur du MFFP les transmettra à M^{me} Sophie Dallaire. Un délégué demande ce qui est advenu des documents élaborés en 2004 et transmis au MFFP en 2005, établissant des directives sur les habitats fauniques et la planification forestière. L'observateur du MFFP mentionne que ces documents ont été soumis aux membres de l'équipe travaillant sur ces dossiers. Le délégué s'interroge sur la manière dont le palier gouvernemental s'est approprié ces documents pour en discuter avec le GNC par la suite, sans impliquer les communautés. L'observateur du MFFP fait valoir que les représentants des communautés ont aussi participé aux travaux. Le délégué dit avoir été sollicité par le GNC pour donner une présentation sur l'importance des peuplements mixtes dans une perspective Crie. Il a produit un document en ce sens et invite l'observateur du MFFP à en prendre connaissance. Il déplore la dégradation en cours des peuplements mixtes.

13. Divers

a) Projets PADF (M^{me} Johanne Morasse)

Ce point est abordé avant le point 8. L'observatrice du GREIBJ fait état des projets de réfection de chemins qui ont été acceptés et réalisés dans le cadre du programme PADF 2019-2020. Sur le territoire de la TGIRT de Lebel-sur-Quévillon, un projet a été accepté près du lac Quévillon. Sur le territoire de la TGIRT de Waswanipi, deux projets ont été acceptés, dont un visant à restaurer le chemin reliant la route 113 et le lac Waswanipi. Un autre projet demandé par l'association des propriétaires de chalets du lac Cavan a été accepté.

14. Levée de la rencontre

Juste avant de clore la rencontre, l'animateur demande aux participants s'ils ont apprécié la tenue d'une rencontre regroupée ou s'ils préfèrent des rencontres individuelles. Les participants ont peu de commentaires à formuler pour le moment.

La rencontre se termine à 13 h 30. Les prochaines rencontres de la TGIRT de Lebel-sur-Quévillon et de Waswanipi sont prévues respectivement les 27 et 28 août prochains.

Sur proposition de M^{me} Audrey Gauthier Dubuc, dûment appuyé par M^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d’approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEUV :	Comité d’évaluation chargé d’examiner les renseignements préliminaires fournis par l’initiateur d’un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 ^e parallèle
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADF :	Programme d’aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d’aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d’approvisionnement d’une usine
RADF :	Règlements sur l’aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain